



## Changement de statut étudiant vers vie privée vie familiale

Par **jojones**, le **07/01/2009** à **22:06**

Bonjour,

Je réside en France depuis 7 ans avec une carte de séjour Étudiante, je me suis mariée avec un Français depuis juin 2008. J'ai déposé tous les papiers nécessaires pour effectuer mon changement de statut le 05/09/08. On m'a délivré un récépissé de titre de séjour "Étudiant" qui me permet de travailler accessoirement à savoir 60% du temps annuel autorisé. A ce jour, j'ai renouvelé mon récépissé 2 fois, il arrive à expiration le 26/02/09 et quand j'appelle pour savoir où en est mon dossier; on me répond qu'il y a de l'attente et qu'il est possible qu'on me renouvelle mon récépissé une 3ème fois. Ce qui fera 9 mois d'attente...

Entre temps, je ne peux pas travailler en CDI sachant que j'ai un MASTER!

Dans la loi, il est indiqué qu'un conjoint/e de français se fait délivrer de plein droit un titre de séjour "vie privée vie familiale" qui autorise son titulaire à travailler.

Est-ce légal de me faire attendre sachant qu'il est censé être délivré de plein droit?  
Où sont mes droits?

Que puis-je faire pour avoir une autorisation de travail? (car le retard pris par l'administration ne peut pas être mis sur mon dos).

Merci de me répondre, je suis dans le désespoir le plus total.

Par **weyd004**, le **12/01/2009** à **21:11**

Bonjour

Je suis dans le même cas que toi. Etudiante BAC+6 et mariée depuis plus de 3 ans avec un ressortissant français. La préfecture ne m'a jamais donné un titre de résident "de plein droit" mais durant 3 ans j'ai eu des titres de séjour d'un an (9 mois d'attente bien entendu, je paye la taxe qui correspond à l'octroi du droit à travailler et comme il faut renouveler la carte 2 mois avant la date d'expiration, je me retrouve avec une carte que finalement, je ne vois qu'un mois!!!). Au bout de trois ans de mariage, on m'a dit: "Madame, j'ai une bonne nouvelle à vous annoncer, nous allons faire une demande pour une carte de 10 ans".... Chose que j'ai faite il y a 5 mois maintenant et je ne suis pas sorti de l'haberge.

En fait, le fait que l'épouse(x) d'un(e) français(e) quand elle(il) est étudiant(e) ait une carte de résident de plein droit n'est pas du tout appliqué dans les préfectures du 77. Il faudrait peut être appeler la préfecture dont tu dépends et je te souhaite bon courage.

Par **ara1974**, le **20/01/2009** à **13:06**

slt, je tiens à vous dire que je suis dans la même situation que vous. entrée en France en 2005 en qualité d'étudiant, licence et inscription en master. en 2007 mariage avec une Française et demande de changement de statut à la marseille. depuis j'ai reçu 5 récépissé et à ma surprise un an et 3 mois plus tard j'ai reçu un titre de séjour d'un an mais déjà périmé de 3 mois?!!!!!!! alors j'ai fait une demande de renouvellement et j'attends toujours.

en fait ça dépend des préfectures un ami sans papier a reçu une carte de 10 un an et demi après son mariage????